

Vendredi 26 novembre 2004



PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU
M^{me} DRIEDGER
M. HAWRANIK
M. EICHLER
M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 3) — *Loi sur la protection accordée aux propriétaires de biens à l'égard des sentiers récréatifs (modification de la Loi sur la responsabilité des occupants)/The Recreational Trail Property Owners Protection Act (Occupiers' Liability Act Amended)*

M. le *ministre* SMITH

(N° 4) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (taux de taxe d'entreprise différentiels)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Differential Business Tax Rates)*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (Commission d'appel des accidents de la route)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Injury Compensation Appeal Commission)*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers/The Personal Investigations Amendment Act*

M. LAMOUREUX

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (QUATRIÈME JOUR)

M. SCHELLENBERG propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

Que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ne se soit pas engagé à éliminer les taxes scolaires sur les résidences et les terres agricoles;
- b) ne se soit pas engagé à garder ouverts ou à ne pas convertir les hôpitaux des régions rurales;
- c) ne se soit pas engagé à régler le problème de la pénurie de pédiatres à Brandon;

d) n'ait pas élaboré de stratégie visant à réduire les listes d'attentes qui s'allongent dans la province;

e) n'ait pas effectué d'étude portant sur la régionalisation des soins de santé;

f) n'ait pas su réagir concrètement face aux préoccupations grandissantes liées au crime organisé, notamment au fait que le Manitoba a été le théâtre de 37 meurtres et tentatives de meurtre attribués aux motards depuis novembre 2000;

g) n'ait pas élaboré de stratégie économique à long terme visant à corriger la croissance anémique du secteur de l'emploi et à faire du Manitoba une province nantie;

h) n'ait pas su remédier convenablement à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine ni fournir de plan visant à augmenter la capacité du Manitoba en matière d'abattage, ce qui a eu pour conséquence de menacer la stabilité non seulement du secteur du bétail, mais aussi de tous les autres secteurs de l'économie manitobaine qui dépendent de sa prospérité;

i) n'ait pas su reconnaître et encourager l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;

j) n'ait pas su reconnaître qu'il n'a pu équilibrer ses budgets qu'en puisant considérablement dans les recettes de Manitoba Hydro et dans le Fonds de stabilisation des recettes;

k) n'ait pas su reconnaître qu'en puisant de la sorte dans les fonds de Manitoba Hydro, il a contribué à l'augmentation de 10 % des frais d'électricité;

l) ne se soit pas engagé à commander une enquête publique indépendante portant sur l'utilisation de l'argent des contribuables par Hydra House;

m) ne se soit pas engagé à renforcer le rôle et la fonction du Comité des comptes publics;

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. GERRARD :

Que l'amendement proposé par le député de Kirkfield Park soit amendé par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

L'Assemblée déplore de plus que le gouvernement :

1. n'ait pas fourni aux Manitobains des soins de santé accessibles, soulevant ainsi des inquiétudes chez les malades et chez les fournisseurs de soins de santé;
2. ne soit pas en mesure de rendre des comptes aux Manitobains et ne fasse pas preuve de transparence à l'égard de ceux-ci;
3. n'ait pas de plan pour combattre la pauvreté chez les enfants au Manitoba, laquelle se classe au deuxième rang au pays;

4. n'ait pas abordé de façon convenable la question des taxes scolaires payables à l'égard des résidences et des terres agricoles;
5. n'ait pas élaboré de stratégie efficace afin de faire face au problème croissant de la criminalité;
6. n'ait pas élaboré de stratégie économique visant à faire du Manitoba une province nantie;
7. n'ait pas pris de mesures afin de nettoyer des lacs tels que le lac Kississing;
8. n'ait pas pris de mesures pour réduire les listes d'attente relativement au dépistage des troubles du sommeil.

(M. MARTINDALE — 18 min)

ÉTAPE DU RAPPORT

M. le *ministre* ASHTON

(N^o 22) — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act*
(amendement [4] — M. GERRARD)
(amendement [9] — M. FAURSCHOU)
(amendement [12] — M. le *ministre* ASHTON)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 47) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Services Society of Manitoba Amendment Act*
(amendé — comité)
(amendement [2] — M. LAMOUREUX)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* SMITH

(N^o 49) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*
(amendé — comité)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTION POUR VENDREDI

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N^o 8) — *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement/The Manitoba Council on Aging Act*

AVIS DE RÉUNION DE COMITÉ

Le Comité permanent du *Règlement* de l'Assemblée se réunira le mercredi 1^{er} décembre 2004 à 18 h 30 dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les modifications proposées au *Règlement*.